

BULLETIN D'INSCRIPTION 2024 – 2025

** COURS DE QI GONG AVEC BRIGITTE SCHABAILLIE **

* Nom : _____ *Prénom : _____ *Né(e) le : _____

*Adresse : _____

*Tél : _____ *E-mail : _____

Sollicite mon adhésion comme membre de l'association et reconnais avoir pris connaissance de l'objet associatif et des statuts (consultables sur le site internet www.atelier-du-qi-gong-vicinois.com ou disponibles sur simple demande par e-mail).

TARIFS 2024-2025	Tarif général	Tarif réduit* (1)	Tarif réduit* (2)
Adhésion annuelle obligatoire à rajouter aux tarifs ci-dessous : 13 euros			
QI GONG			
Enseignante : Brigitte Schabaille		Durée du cours : 2h00	
Mercredi 19h-21h Maison du Mérantais -Voisins Bx	300 €	255 €	240 €
Tarif du cours à l'année (hors vacances scolaires)			
<p>Tarif réduit (1) : Tarif "Fidélité" si vous avez adhéré l'année précédente à l'Atelier du Qi Gong Vicinois : - 15 % sur le tarif général.</p> <p>Tarif réduit (2) : retraités, demandeurs d'emploi ou inscription à 2 cours de l'Association ou plus à l'année : - 20 % sur le tarif général</p> <p>*réductions non cumulables</p>			

Mode de règlement de l'adhésion annuelle (13 Euros) et des cours (ou ateliers ou stages) :

Règlement par virement

(RIB ci-dessous - 1 seul virement possible incluant les 13 Euros de cotisation + le tarif de votre cours ou atelier ou stage. Merci de préciser dans le libellé du virement votre prénom et votre nom et l'objet de votre virement)

Règlement par chèque(s) à l'ordre de « Atelier du Qi Gong Vicinois »

A donner au professeur lors du premier cours (ou lors du premier atelier ou stage) accompagné du bulletin d'inscription ou à envoyer à l'adresse de la secrétaire de l'association (sur demande).

*Pour les inscriptions aux cours à l'année, il est possible de payer en trois chèques (un par trimestre, les 3 chèques sont à remettre **avant le 10.10.2024**)*

Besoin d'une attestation d'inscription (pour CE ou autre...) ? OUI NON

Autorisation d'utiliser mon image pour publication éventuelle sur le site de l'association OUI NON

Certificat médical (Obligatoire seulement en cas de première adhésion à l'Association) OUI NON

Signature

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.